

# Majeure en jazz et musiques du monde

FACULTÉ DE MUSIQUE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-615-2-6




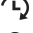




CYCLE 1<sup>er</sup> cycle

TITRE OFFICIEL Majeure en jazz et musiques du monde

TYPE Diplôme

CRÉDITS 60 crédits

DURÉE 2 ans

-  Admission à l'automne
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Formation théorique et pratique sur l'interprétation des musiques du monde
-  Allie formation jazz traditionnelle et ouverture sur les musiques du monde
-  Formation de base en pédagogie du jazz

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Ronald Di Lauro 514-343-6111, poste 32784  
ronald.di.lauro@umontreal.ca

Joëlle Desnoyers 514-343-6111, poste 5548  
joelle.desnoyers@umontreal.ca

## Présentation

**Le programme de majeure en jazz et musiques du monde vise principalement à approfondir la formation musicale des étudiants et étudiantes des programmes de jazz, mais certains cours demeurent accessibles à l'ensemble des musiciens et musiciennes qui s'intéressent aux musiques du monde.**

Il se compose de de trois volets :

- théorique,
- interprétation,
- pratiques musicales collectives.

Le volet théorique offre une série d'ateliers notamment sur la migration des rythmes Afrique, Cuba, et Brésil et les ensembles larges et ouverts visent à stimuler la pratique des styles et genres abordés.

## Objectifs

Le programme de majeure en jazz et musiques du monde vise principalement à approfondir la formation musicale des étudiants des programmes de jazz du niveau collégial mais certains cours demeurent accessibles à l'ensemble des musiciens qui s'intéressent aux musiques du monde. Il se compose de trois volets: théorique, interprétation et pratiques musicales collectives. Le volet théorique offre une série d'ateliers notamment sur la migration des rythmes Afrique, Cuba, et Brésil et les ensembles larges et ouverts visent à stimuler la pratique des styles et genres abordés.

Objectifs spécifiques

- Acquérir une notion sur l'histoire, l'origine et les transformations des styles et genres abordés.
- Développer une interprétation plus rapprochée des styles et genres étudiés à travers des pratiques musicales.
- Promouvoir l'intégration des styles et genres abordés dans des arrangements, des compositions et expérimentations musicales.
- Développer les différentes techniques et langage des instruments de percussions.
- Mieux comprendre le concept du terme « Latin jazz » et son implication.
- Collaborer à la création d'ensembles de musique du monde.

## Forces

- Formation unique en pédagogie du jazz
- Allie formation traditionnelle en jazz avec une ouverture sur les musiques du monde
- Formation à la fois théorique et pratique sur l'étude et l'interprétation des musiques du monde
- Permet le développement d'une spécialité dans l'étude et la pratique des musiques du monde
- Professeurs invités et chargés de cours spécialisés dans le jazz et les musiques du monde combinant à la fois un parcours d'interprète reconnu, mais également un parcours académique avancé.

## Perspectives d'avenir

- Interprète dans le domaine du jazz et des musiques du monde
- Enseignant/clinicien dans le domaine du jazz et des musiques du monde
- Médiateur de la musique

## Exemples de professions possibles

On retrouve des diplômés de cette discipline au sein des professions suivantes. Il est toutefois important de noter que la plupart des professions requièrent minimalement un baccalauréat et souvent un niveau supérieur d'études universitaires. Informez-vous!

- **MUSICIEN(NE)**
- **CHEF(FE) D'ORCHESTRE**
- **AUTEUR(E)-COMPOSITEUR(-TRICE)-INTERPRÈTE**

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- démontrer ses qualités musicales au cours d'une audition instrumentale \* (Voir rubrique Remarques)
- présenter les documents exigés (Voir rubrique Remarques)

Le candidat qui présente une combinaison de scolarité et d'expérience pertinente jugée équivalente aux exigences susmentionnées peut être admissible.

\* Veuillez noter que la Faculté de musique exige un montant d'au minimum 50\$ pour l'audition et/ou l'entrevue et/ou le(s) test(s), quel que soit leur nombre. Ces frais ne s'appliquent qu'une seule fois, que l'étudiant passe une ou plusieurs auditions et/ou entrevues dans un ou plusieurs programmes, et ce, tout au long de son parcours à la Faculté de musique. Ces frais ne sont pas remboursables.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Critères de sélection

Le niveau de l'audition instrumentale est un critère important de sélection des candidats.

## Remarques

- Les étudiants seront invités à passer des tests de classement en solfège/dictée. Selon les résultats, l'étudiant peut accéder directement aux cours plus avancés ou être orienté vers les cours correspondant à la discipline tels les MUS1001-1002 Formation auditive 1 et 2 et MUS1100I-1100J Apprentissage auditif tonal 1 et 2 (voir Guide de la rentrée) Par ailleurs, des tests d'exemption sont également proposés pour les cours MTE1110-1111 Contrepoint 1 et 2, MTE1220-1221 Harmonie 1 er 2 (voir Guide de la rentrée)
- Des exemples de tests théoriques et le répertoire type d'une audition sont disponibles sur le site de la Faculté.
- Documents exigés:
  - d'une lettre de présentation
  - des relevés de notes du candidat
- La lettre de présentation doit comporter un maximum de deux pages, rédigées en français, dans laquelle le candidat expose son parcours antérieur, décrit ses projets de formation et précise ses objectifs professionnels. Cette lettre est obligatoire pour l'étude du dossier d'admission. Elle vise à s'assurer de la conformité des motivations du candidat avec les objectifs du programme et constitue un critère de sélection
- L'audition jazz doit être composée d'un standard jazz et d'une improvisation dans une structure au choix du candidat. Le répertoire type à présenter est détaillé sur le site de la Faculté de musique
- Pour compléter sa demande d'admission, le jour même de la transmission de la demande en ligne, le candidat doit :
  - mentionner sur le formulaire de demande d'admission en ligne, l'instrument qu'il désire étudier à la Faculté ainsi que le nom du professeur avec lequel il souhaiterait travailler;
  - compléter le formulaire « Frais audition et /ou entrevue » en ligne
  - déposer les documents additionnels mentionnés ci-haut dans la boîte de dépôt prévue à cet effet
- Dans ce programme, certains cours à option exigent que l'étudiant ait un ordinateur portable
- En cours d'études et à certaines conditions, l'étudiant inscrit à ce programme de majeure pourra demander un changement de programme.

## Cheminements d'études possibles

Certains de nos diplômés de ce programme d'études ont poursuivi leurs études dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Composition et arrangement jazz	Mineure	30 crédits	1-610-4-6	Jour Soir

**ATTENTION :** La réussite de ce programme ne constitue pas une garantie d'admission au(x) programme(s) ci-dessus. Consultez la page descriptive du programme d'études qui vous intéresse pour connaître les critères d'admissibilité.

## Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Curriculum vitae
- Lettre de présentation
- Relevés de notes

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> juin 2023

## Structure du programme (1-615-2-6)

Version 00 (A21)

Ce programme totalise 60 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 20 crédits obligatoires et 40 crédits à option.

#### Bloc 70A

Obligatoire - 20 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
EMU 2101	Pédagogie du jazz	3.0J	MTE 1316	Harmonie jazz 2	3.0J
MIN 1088	Introduction à l'improvisation jazz 1	2.0J	MTE 3601X	Atelier de musique brésilienne 1	2.0S
MIN 1089	Introduction à l'improvisation jazz 2	2.0J	MTE 3611X	Atelier de musique cubaine 1	2.0S
MTE 1315	Harmonie jazz 1	3.0J	MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0J

#### Bloc 70B Communication et outils professionnels

Option - Maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
EMU 1310	Technique de direction	1.0J	MIN 18102	Musique et santé corporelle 2	3.0J
EMU 2312	Technique de direction – étude de la partition	2.0J	MIN 1820	Préparation mentale à la performance musicale	3.0
MIN 1804	Processus d'apprentissage en musique	3.0S	MUL 1132	Méthodologie en musique	3.0J
MIN 18101	Musique et santé corporelle 1	0.0	MUS 2134	Métiers en musique	3.0J

#### Bloc 70C Formation auditive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

\*\*NOTE : Pour l'inscription aux cours suivants : MUS1001-1002, MUS11001-J, MTE1100-1120, MUS1315, vous devez avoir reçu la prescription suite aux tests de classement suivant votre admission.\*\*

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MTE 12041	Analyse du discours harmonique tonal 1	0.0J	MUS 1100J	Apprentissage auditif tonal 2	3.0J
MTE 12042	Analyse du discours harmonique tonal 2	6.0J	MUS 1211	Solfège et dictée jazz 1	3.0J
MUS 1001	Formation auditive en musique 1	3.0J	MUS 1212	Solfège et dictée jazz 2	3.0J
MUS 1002	Formation auditive en musique 2	3.0J	MUS 2213	Éléments de jazz 1	3.0J
MUS 11001	Apprentissage auditif tonal 1	3.0J	MUS 2214	Éléments de jazz 2	3.0

**Bloc 70D Improvisation, composition et harmonie au clavier**

Option - Minimum 4 crédits, maximum 10 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MCT 1301	Atelier de composition jazz 1	3.0S	MIN 1791	Harmonie jazz au clavier 1	2.0S
MCT 1302	Atelier de composition jazz 2	3.0J	MIN 1792	Harmonie jazz au clavier 2	2.0S
MIN 1098	Improvisation jazz 1	2.0J	MTE 2315	Arrangement jazz 1	3.0J
MIN 1099	Improvisation jazz 2	2.0J	MTE 2316	Arrangement jazz 2	3.0J

**Bloc 70E Histoire et théorie**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ANG 1500	African-American Literature	3.0J	MUL 2117	Histoire et analyse du jazz - 1940 à 1959	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0J	MUL 2118	Histoire et analyse du jazz de 1960 à aujourd'hui	3.0J
MUL 1117	Histoire de la musique contemporaine	3.0J	MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0J
MUL 2115	Histoire et analyse du jazz - Origines	3.0J	MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0J
MUL 2116	Histoire et analyse du jazz - 1930 à 1945	3.0			

**Bloc 70F Instrument**

Option - Maximum 16 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUI 1404A	Basse électrique 1	4.0	MUI 2464B	Piano jazz 4	4.0
MUI 1404B	Basse électrique 2	4.0	MUI 2474A	Saxophone jazz 3	4.0
MUI 1414A	Batterie 1	4.0	MUI 2474B	Saxophone jazz 4	4.0
MUI 1414B	Batterie 2	4.0	MUI 2484A	Trompette jazz 3	4.0
MUI 1424A	Chant jazz 1	4.0	MUI 2484B	Trompette jazz 4	4.0
MUI 1424B	Chant jazz 2	4.0	MUI 2494A	Violon jazz 3	4.0
MUI 1434A	Clarinette jazz 1	4.0	MUI 2494B	Violon jazz 4	4.0
MUI 1434B	Clarinette jazz 2	4.0	MUI 2524A	Trombone jazz 3	4.0
MUI 1454A	Guitare jazz 1	4.0	MUI 2524B	Trombone jazz 4	4.0
MUI 1454B	Guitare jazz 2	4.0	MUI 2534A	Contrebasse jazz 3	4.0
MUI 1464A	Piano jazz 1	4.0	MUI 2534B	Contrebasse jazz 4	4.0
MUI 1464B	Piano jazz 2	4.0	MUI 2564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 1474A	Saxophone jazz 1	4.0	MUI 2564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0
MUI 1474B	Saxophone jazz 2	4.0	MUI 3404A	Basse électrique 5	4.0
MUI 1484A	Trompette jazz 1	4.0	MUI 3404B	Basse électrique 6	4.0
MUI 1484B	Trompette jazz 2	4.0	MUI 3414A	Batterie 5	4.0
MUI 1494A	Violon jazz 1	4.0	MUI 3414B	Batterie 6	4.0
MUI 1494B	Violon jazz 2	4.0	MUI 3424A	Chant jazz 5	4.0
MUI 1524A	Trombone jazz 1	4.0	MUI 3424B	Chant jazz 6	4.0
MUI 1524B	Trombone jazz 2	4.0	MUI 3434A	Clarinette jazz 5	4.0
MUI 1534A	Contrebasse jazz 1	4.0	MUI 3434B	Clarinette jazz 6	4.0
MUI 1534B	Contrebasse jazz 2	4.0	MUI 3454A	Guitare jazz 5	4.0
MUI 1564A	Percussions jazz et musiques du monde	4.0	MUI 3454B	Guitare jazz 6	4.0
MUI 1564B	Percussions jazz et musiques du monde	4.0	MUI 3464A	Piano jazz 5	4.0
MUI 2404A	Basse électrique 3	4.0	MUI 3464B	Piano jazz 6	4.0
MUI 2404B	Basse électrique 4	4.0	MUI 3474A	Saxophone jazz 5	4.0
MUI 2414A	Batterie 3	4.0	MUI 3474B	Saxophone jazz 6	4.0
MUI 2414B	Batterie 4	4.0	MUI 3484A	Trompette jazz 5	4.0
MUI 2424A	Chant jazz 3	4.0	MUI 3484B	Trompette jazz 6	4.0
MUI 2424B	Chant jazz 4	4.0	MUI 3494A	Violon jazz 5	4.0
MUI 2434A	Clarinette jazz 3	4.0	MUI 3494B	Violon jazz 6	4.0
MUI 2434B	Clarinette jazz 4	4.0	MUI 3524A	Trombone jazz 5	4.0
MUI 2454A	Guitare jazz 3	4.0	MUI 3524B	Trombone jazz 6	4.0
MUI 2454B	Guitare jazz 4	4.0	MUI 3534A	Contrebasse jazz 5	4.0
MUI 2464A	Piano jazz 3	4.0	MUI 3534B	Contrebasse jazz 6	4.0

**Bloc 70G Grands ensembles**

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1361	Chorale jazz	1.0	MUE 1473	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1362	Chorale jazz	1.0	MUE 1474	Ensemble Big Band	2.0J
MUE 1363	Chorale jazz	1.0	MUE 1611	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1364	Chorale jazz	1.0	MUE 1612	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1365	Chorale jazz	1.0	MUE 1613	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1471	Ensemble Big Band	2.0J	MUE 1614	Orchestre de chambre jazz	2.0J
MUE 1472	Ensemble Big Band	2.0J			

**Bloc 70H Autres ensembles**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUE 1261	Ensemble	1.0	MUE 1503	Ensemble de guitares jazz	1.0J
MUE 1262	Ensemble	1.0	MUE 1504	Ensemble de guitares jazz	1.0J
MUE 1263	Ensemble	1.0	MUE 1521	Ensemble de musiques du monde	1.0S
MUE 1264	Ensemble	1.0	MUE 1522	Ensemble de musiques du monde	1.0S
MUE 1391	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1523	Ensemble de musiques du monde	1.0S
MUE 1392	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1524	Ensemble de musiques du monde	1.0S
MUE 1393	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1551	Jam-Session 1	2.0S
MUE 1394	Ensemble vocal jazz	1.0J	MUE 1552	Jam-Session 2	2.0S
MUE 1421	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0	MUE 1631	Ensemble de percussions du monde	1.0S
MUE 1422	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0	MUE 1632	Ensemble de percussions du monde	1.0S
MUE 1423	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0	MUE 1633	Ensemble de percussions du monde	1.0S
MUE 1424	Atelier d'accompagnement vocal jazz	1.0	MUE 1634	Ensemble de percussions du monde	1.0S
MUE 1491	Atelier d'improvisation	1.0J	MUE 1641	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0J
MUE 1492	Atelier d'improvisation	1.0J	MUE 1642	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0J
MUE 1493	Atelier d'improvisation	1.0J	MUE 1643	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0J
MUE 1494	Atelier d'improvisation	1.0J	MUE 1644	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0J
MUE 1501	Ensemble de guitares jazz	1.0J	MUE 1645	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0J
MUE 1502	Ensemble de guitares jazz	1.0J	MUE 1646	Atelier de réalisation vocale jazz	2.0J

**Bloc 70I Sciences et technologies de la musique**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0S	MUS 1331	Techniques d'enregistrement en studio et mixage	3.0J S
MUS 1330	Techniques d'enregistrement stéréo et sonorisation	3.0J	MUS 2325	Prise de son créative	3.0J

**Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle**

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Pour suivre les cours demandant des préalables musicaux, les étudiants doivent être titulaires d'un DEC en musique et avoir réussi les tests de classement en formation auditive, écriture et théorie musicale. Une audition est requise pour la participation aux cours du bloc Musique d'ensemble.

### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres; la scolarité maximale, de cinq années.

### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au Diplôme en jazz et musiques du monde. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.